

68 % des volumes d'eau potable perdus

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

17 décembre 2024



L'Office de l'eau de la Guadeloupe a dévoilé mercredi 11 décembre, les chiffres de l'eau lors d'une conférence de presse organisée à son siège, situé au Jardin Botanique de Basse-Terre. Plusieurs acteurs étaient présents : Isabelle Amireille, présidente déléguée de l'Office de l'eau, Nicole Sinivassin, vice-présidente de la Communauté d'agglomération Riviera du levant (Carl) et déléguée syndicale du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG), Marcus Ag-Bekodo, directeur général du SMGEAG, Sylvie Gustave dit Duflo, présidente de l'Office français de la biodiversité, Théo Gal, sous-préfet chargé de l'eau en Guadeloupe, et Laurent Legendart, directeur de l'Agence régionale de santé (ARS).

Les données pour l'année 2022 (les chiffres sont présentés avec 2 ans de recul) ont été dévoilées. 109,5 millions de mètres cubes d'eau ont été

prélevés dans le milieu naturel guadeloupéen, marquant une légère baisse par rapport à 2021, une première depuis 2014. 82 % de cette ressource a été consacrée à l'eau potable. 15 % ont été dédiés à l'irrigation. 3 % ont servi aux autres usages économiques.

| Colmatage ici, rupture là

La principale problématique demeure le taux de perte d'eau potable. 68 % de l'eau destinée à l'approvisionnement potable a été perdue en 2022. Ce taux est en hausse de 6,6 points par rapport à 2021. Sur les 80,9 millions de mètres cubes (Mm³) d'eau potabilisée et distribuée, seulement 32 % (25,6 Mm³) sont arrivés aux consommateurs. Le reste s'est évaporé, soit par des fuites physiques dans les canalisations, soit à cause d'abonnés non équipés de compteurs opérationnels. *« Cette hausse est principalement imputable à des problèmes de comptabilisation des volumes consommés sur le territoire en gestion directe depuis la création du SMGEAG (au 1er septembre 2021) et qui sont toujours présents sur l'exercice 2022 »*, précise l'Office.

Le SMGEAG, chargé de la gestion directe d'une grande partie des réseaux, enregistre un taux de perte de 71 %, en augmentation de 7,6 points par rapport à 2021. Ce chiffre met en lumière les difficultés structurelles de l'organisme, créé pour centraliser et redresser une situation chaotique.

Dans les autres territoires qui avaient connu une diminution notable en 2021 de leurs taux de perte, l'amélioration se poursuit. Bouillante, Vieux-Habitants, Deshaies affichent des pertes plus réduites, à 41 %, Pointe-Noire également gérée par Saur Guadeloupe affiche 51 %. Marie-Galante, après des progrès notables en 2021, a vu ses pertes remonter à 38 %. Selon l'Office, *« le rendement du réseau s'étant fortement amélioré en 2021, la pression dans les canalisations a de fait augmenté, provoquant alors de nouvelles fuites sur les points les plus fragiles du réseau »*. Cet effet de redistribution des contraintes où les colmatages ici entraînent des ruptures là, est un processus cyclique souvent observé dans des infrastructures vieillissantes et mal équilibrées. Le contraste entre les

vieilles canalisations et les nouvelles est frappant, notamment lors de chantiers de réparation, comme celui qui a attiré l'attention du public le 16 mai au Raizet, aux Abymes (photos ci-dessous).

| Entre 30 et 50 % d'impayés

Marcus Ag-Bekodo, directeur général du SMGEAG, a souligné les efforts entrepris pour améliorer la relation avec les abonnés : dix agences clientèle et quatre unités de production ont été mises en place pour répondre aux besoins des habitants. Il a également rappelé que l'eau en Guadeloupe reste de très bonne qualité, comme en attestent les analyses effectuées par l'ARS et complétées par celles du SMGEAG. Laurent Legendart, directeur de l'ARS, a confirmé que l'eau est le produit le plus contrôlé de France.

Concernant les fuites, Marcus Ag-Bekodo a mis en avant les progrès réalisés : 2 800 fuites ont été réparées en 2022, et 6 400 l'ont été en 2023. Entre 40 et 50 par jour en 2024.

Un autre problème majeur est celui du taux d'impayés, qui reste élevé : entre 30 et 50 % en Basse-Terre. Entre 30 et 40 % en Grande-Terre. Marcus Ag-Bekodo a rappelé qu'il est impératif que les usagers consentent à payer leur eau, un point également souligné par le sous-préfet Théo Gal. Ce dernier a rappelé que l'État consacre 42 millions d'euros par an à la gestion de l'eau en Guadeloupe.

Par ailleurs, la structure du SMGEAG pâtit d'un autre handicap majeur : une masse salariale excessive, liée à un personnel parfois inadapté. Certains employés, transférés par leurs collectivités d'origine, ne possèdent pas les qualifications nécessaires pour travailler dans le secteur de l'eau. Cela génère un déficit structurel que le nouveau président du SMGEAG, Ferdinand Louisy, devra impérativement résorber, notamment en réduisant les effectifs.



Travaux de réparation en cours



29



9



Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe



Suivre

Travaux de réparation en cours



29



9



Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe



Suivre

de l'Assainissement de Guade